



**Fleurs
du Québec**

L'indice de
verdissement
des municipalités

FORMULAIRE D'ADHÉSION

22^e ÉDITION (2027-2029)

Identification de la municipalité ou de l'arrondissement

Municipalité/arrondissement : _____

Nom du maire : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Adresse courriel de la comptabilité : _____

Téléphone : _____

Région touristique : _____

MRC : _____

Informations générales

Code géographique : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Population : _____

Personnes à contacter

Contact principal Fleurons : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Deuxième contact Fleurons : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom du responsable des communications : _____

Courriel : _____

Signature : _____

Date : _____

Conditions particulières d'adhésion

La Corporation des Fleurons du Québec garantit une visite de classification au cours de l'été 2027 ainsi que l'attribution d'une classification officielle à l'automne 2027 aux 150 premières municipalités et aux premiers arrondissements qui adhèrent au programme ou renouvellent leur adhésion. Les demandes reçues par la suite seront inscrites en priorité pour une visite de classification en 2028.

La municipalité ou l'arrondissement s'engage à utiliser l'identité visuelle des Fleurons du Québec ainsi que les éléments graphiques associés à sa classification, conformément aux normes établies par la Corporation des Fleurons du Québec.

La municipalité ou l'arrondissement autorise la Corporation des Fleurons du Québec à rendre publique son adhésion au programme, notamment sur son site Web, ses plateformes numériques et dans les différents médias.

La municipalité ou l'arrondissement s'engage à acquitter les droits d'adhésion triennaux selon la formule choisie ci-dessous.

Formule de paiement choisie (à cocher) – voir grille tarifaire au verso

☐ Paiement intégral de votre tarif triennal en un seul versement

☐ Paiement en trois versements annuels (majoration de 15 %)

À facturer en : ☐ 2026 ☐ 2027

Formulaire à compléter et retourner à [info@fleursduquebec.com]

Votre adhésion triennale comprend notamment :

- **Une classification reconnue** qui met en valeur votre engagement envers le verdissement, la biodiversité et la qualité des milieux de vie.
- **Un accompagnement personnalisé tout au long de votre démarche d'adhésion et de classification**, assuré par l'équipe des Fleurons du Québec.
- **Une rencontre de suivi avec votre classificateur**, offerte gratuitement (en personne lors de l'Expo Québec Vert ou par téléphone), afin d'échanger sur votre rapport, vos résultats et les pistes d'amélioration.
- **Un rapport d'évaluation détaillé**, accompagné de recommandations concrètes afin de soutenir l'amélioration continue de vos aménagements et de vos pratiques.
- **Un accès privilégié à l'expertise des Fleurons du Québec**, incluant un suivi avec votre classificateur et un agent au service des municipalités.
- **Des occasions de faire rayonner vos réalisations** grâce à nos outils de communication, à notre site Web, à nos réseaux sociaux et à nos relations de presse.
- **Un accès à des formations spécialisées** à tarif préférentiel afin de soutenir le développement des connaissances de vos équipes.
- **Une reconnaissance officielle** lors du dévoilement annuel des résultats des Fleurons du Québec.
- **L'accès à des concours et prix exclusifs**, dont les *prix Reconnaissance* et le concours *Du jardin dans ma ville*.

Formule de paiement

Nous vous proposons deux formules de paiement :

1. **Paiement intégral de votre tarif triennal en un seul versement.**
2. **Paiement en trois versements annuels (majoration de 15 %).**

Modalités

- Le tarif triennal s'applique aux demandes d'adhésion reçues **avant le 1^{er} juin 2027** et acceptées par la Corporation des Fleurons du Québec.
- Le versement est **payable 30 jours** suivant la réception de la facture.

Grille tarifaire (*TPS et TVQ en sus)

Municipalité ou arrondissement	Tarif triennal* 2027-2029	Versement annuel* 2027-2029
Moins de 1 000 habitants	1 129 \$	430 \$
1 000 à 4 999 habitants	1 684 \$	646 \$
5 000 à 19 999 habitants	3 117 \$	1 194 \$
20 000 à 49 999 habitants	4 120 \$	1 578 \$
50 000 à 74 999 habitants	5 293 \$	2 028 \$
75 000 à 99 999 habitants	6 692 \$	2 565 \$
100 000 à 124 999 habitants	7 864 \$	3 016 \$
125 000 habitants et plus	7 864 \$	3 016 \$
pour chaque tranche de 25 000 habitants arrondi à la tranche supérieure	1 979 \$	759 \$

